



# Service Accueil

## Assurance et responsabilité

2014

Pendant toute la durée de leur séjour au Laboratoire Arago les étudiants demeurent sous la responsabilité de leur établissement d'origine, notamment en cas d'accidents survenant au sein du laboratoire et de dommages matériels ou corporels causés à des tiers ou au propriétaire des lieux.

L'Université Pierre et Marie Curie (le Laboratoire Arago) déclare, en ce qui la concerne, être couverte au regard des conséquences d'accidents dont elle pourrait être tenue responsable.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir compléter la décharge ci-dessous.

Je soussigné(e) .....

Responsable de l'établissement .....

.....

certifie avoir vérifié que les participants au stage organisé à l'Observatoire de Banyuls sur Mer du.....au..... ont souscrit une assurance maladie accident ainsi qu'une assurance pour les accidents causés à autrui (responsabilité civile).

Fait à .....le .....

Signature

(à renvoyer à l'adresse ci-dessous)  
(to be returned to this address)